

COMMUNE de MIRANDE

ANNEXES SANITAIRES

EAUX USEES

1 – L’assainissement collectif

1.1 – L’état actuel

Le réseau d’assainissement est de type séparatif. Les effluents sont acheminés vers la station d’épuration située au Nord-Est de la ville, à l’Est du cimetière.

Le système d’assainissement de la commune comprend les éléments suivants :

- Réseau séparatif de collecte des effluents d’une longueur totale de 17 510 mètres,
- Une station d’épuration, située au lieu-dit «Régis» et réalisée en 1979 et renforcée en 2008. Celle-ci d’une capacité de 5 800 équivalents habitants (*pour une population actuellement raccordée de 3 250 Eq/hab.*) est équipée d’un traitement biologique par lits plantés de roseaux,
- Sept postes de refoulement.

Le réseau de collecte des eaux usées assure le transport des effluents par des canalisations de diamètre 150 ou 200 mm mais peut être ponctuellement de 100 ou 125 mm.

Le volume des boues évacuées est de 250 tonnes pour 2017 pour un volume annuel des eaux traitées de 238 895 m³. Le traitement de ces boues se fait par des lits de roseaux et évacuation vers des unités de valorisation tous les 5 ans.

1.2 – Les perspectives

Compte tenu de la présence des roseaux en limite des zones AU, sauf en secteur 2 AU, l’extension n’est pas nécessaire. Le raccordement des secteurs 1AU au réseau existant en limite est en capacité de recevoir les nouveaux effluents.

2 – L’assainissement autonome

Hors centre urbain, les constructions sont équipées d’un assainissement non collectif.

La Communauté de Communes «Cœur d’Astarac en Gascogne» est compétente en matière de contrôle de l’assainissement autonome. Cette compétence a été déléguée au Syndicat Mixte des Trois Vallées (SM3V)

COMMUNE de MIRANDE

ANNEXES SANITAIRES

EAU POTABLE

1 – L'alimentation en eau potable

L'eau potable est distribuée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIDEAU). La ville de Mirande est alimentée en eau par le captage dans la rivière Baïse.

L'eau est ensuite traitée à la station de pompage située route de Berdoues, à la confluence de la Baïse et du ruisseau du Rieutord.

Une unité de lagunage destinée à stocker une partie de l'eau et à assurer sa décantation est actuellement en cours d'étude entre la zone d'activités du Liaras et le centre de traitement actuel.

2 – Desserte de la Commune

Le réseau de desserte du territoire communal est de la compétence intercommunale.

La commune est desservie par un seul réseau en fonte et possède un réservoir d'une capacité de 1 000 m³ qui permet d'assurer la desserte de la commune.

Une usine de traitement des eaux permet d'assurer largement les besoins actuels et à venir de la Commune. Celle-ci produit l'eau potable de l'ensemble des communes du SIDEAU (soit 22 communes).

Pour l'ensemble de celles-ci, sa production actuelle est de 2 582 m³ par jour et jour de pointe 4060 m³.

Le mode de traitement de l'usine est à base d'ozone et de chlore.

La Commune compte 2 072 abonnés pour une consommation annuelle de 208 676 m³.

Concernant la défense incendie, la Commune compte 30 hydrants.

COMMUNE de MIRANDE

ANNEXES SANITAIRES

ELIMINATION des DECHETS

- ✓ La collecte des déchets est réalisée par le SMCD – Secteur Sud Mirande. Le traitement de ces déchets, quant à lui, est réalisé par TRIGONE Auch.
- ✓ Les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine.
- ✓ Un service de tri sélectif a été mis en place.
- ✓ La collecte de ces ordures ménagères s’opère selon un système mixte :
 - Au porte à porte dans les parties urbanisées,
 - En bacs de regroupement dans les parties d’habitat diffus.
- ✓ Les emballages et recyclables, journaux font l’objet d’un ramassage une fois par semaine.
- ✓ Les encombrants sont collectés à la demande ou par apport volontaire à la déchetterie de Mirande.
- ✓ La collecte des déchets verts est assurée par les services municipaux une fois par semaine.
- ✓ Les gravats sont collectés par apport volontaire à la déchetterie de Mirande.
- ✓ Le ramassage du verre est géré par la COVED. Le verre est collecté par apport volontaire dans 9 colonnes.
- ✓ Les huiles de vidange sont collectées par apport volontaire à la déchetterie de Mirande.
- ✓ Un centre de transit des produits carnés d’origine agricole assure la collecte depuis 2007 aux fins du traitement extra communal de ces produits.
- ✓ La collecte et le traitement des déchets d’activités sanitaires à risques infectieux (DASRI) est traitée par les professionnels de santé et l’Hôpital.